

Abonnez-vous

ÉDITION 2022

Rapport : suivi des tarifs et assortiments des distributeurs

Chaque trimestre, la lecture la plus précise des prix pratiqués en food service pour suivre l'inflation, piloter votre marge et votre positionnement concurrentiel.



foodservice
vision sharper vision
better decisions

Inflation record, un enjeu fort de pilotage

Les restaurateurs subissent une inflation jamais enregistrée auparavant : l'indice de prix des restaurateurs a augmenté de 15,1 % en septembre 2022 (vs sept 2021). Cette inflation perdure et devrait continuer à s'accélérer jusqu'à, au moins, début 2023.

Généré par les effets cumulés des pénuries et de la crise de l'énergie, ce phénomène a des impacts variables selon les catégories de produit. Atteignant

des sommets avec + 34 % pour les pâtes ou 24 % pour le poisson, l'inflation touche néanmoins la plupart des secteurs.

Plus que jamais le pilotage des prix va être un enjeu clé pour les fournisseurs, les distributeurs et les chaînes de restauration. La filière s'adapte, mais des stratégies de répercussion client sont en cours de construction (changement de fournisseurs face aux hausses de prix, relocalisation de l'approvisionnement...). 

**Dans quelle mesure les distributeurs impactent-ils
les hausses de matières premières
dans leurs tarifs généraux ?**

**Quelles sont les évolutions de prix
selon les catégories de produits et selon les distributeurs ?**

**Quels impacts cette inflation a-t-elle
sur l'assortiment des distributeurs ?**

Les bénéfices

Des analyses de référence pour piloter ses prix au plus près.



Décryptez les politiques pricing des distributeurs
et benchmarkez vos prix
vs le marché



Analysez les évolutions des prix
par catégories de produits,
par marques
et par références



Repérez les changements d'assortiments
et de fournisseurs face aux hausses de prix

Sources des données

Notre pôle data collecte, analyse et met en perspective les données de la filière restauration pour permettre à nos clients de piloter leur activité.

Distributeur	Type de tarif	Mise à jour
	Tarif national (Restauration Collective)	Trimestrielle
	Tarif national	Trimestrielle
	Tarif national (Gamme Restauration)	Semestrielle
	Tarif Sud-Est	Annuelle
	Tarif Sud-Ouest	Trimestrielle
	Tarif national	Trimestrielle
	Tarif Auvergne Rhône-Alpes	Trimestrielle

Tarifs généraux des distributeurs :

- Panel : 7 distributeurs
- Historique : depuis 5 ans
- Tarif national ou régional
- Détail au produit
- Livraison possible chaque trimestre à J+30 pour la base de données et J+45 pour le rapport d'analyse, depuis l'émission des tarifs

Au sommaire du rapport

Analyse de l'assortiment des distributeurs par catégorie et par température

- Nombre de références et évolution
- Poids de chaque famille dans le total catégorie
- Poids des marques nationales vs sans marque
- Évolution du nombre de références par distributeur vs A-1
- Nombre de références par famille pour chaque distributeur
- Évolution du nombre de références du Top 5 industriel vs A-1

Mesure de l'inflation avec l'évolution des prix par catégorie et par température

- Évolution des prix €/kg moyens chez chaque distributeur et par type de marque

- Focus sur les références ayant le plus et le moins augmenté, chez chacun des distributeurs

Analyse des Promotions

- Nombre de références en promotion (au global et par distributeur) et par température
- Le prix du top 5 des références en promotion par température

Fiche récapitulative par distributeur

- Nombre de références et leur évolution, par température, pour le top 3 des fournisseurs
- Évolution des prix pour les marques nationales vs MDD
- Pourcentage de références mises en promotion

Tarif 2023 et bon de commande

Le rapport est disponible en abonnement annuel ou en achat ponctuel. Il est délivré en format PowerPoint accompagné de la base de données sous Excel. Il est possible d'acheter la base de données sous Excel seule.

	Base de données (Excel)		Base de données + Rapport d'analyse	
	1 trimestre (incluant T-1)	4 trimestres (incluant A-1)	1 trimestre (incluant T-1)	4 trimestres (incluant A-1)
Tarif pour les fournisseurs				
1 famille	4 000 €	11 500 €	6 000 €	21 000 €
1 famille additionnelle (1 000 références)	+ 2 500 € par famille	+ 2 500 € par famille	+ 4 500 € par famille	+ 4 500 € par famille
Tarif pour les distributeurs				
1 température	7 000 €	23 000 €	11 000 €	36 000 €
2 températures	9 000 €	28 000 €	13 000 €	46 000 €
Toutes les températures	10 000 €	34 000 €	17 000 €	55 000 €

Bon de commande 2023

Je souhaite souscrire au suivi des tarifs et assortiments des distributeurs

Base de données Excel

Base de données Excel + Rapport d'analyse

Je suis un fournisseur

1 catégorie

Catégories additionnelles

Je suis un distributeur

1 température Frais/Surgelé/Épicerie

2 températures Frais/Surgelé/Épicerie

Toutes les températures

Nom

Entreprise

Adresse

E-mail

Téléphone

Date / /

Signature et tampon

Conditions de règlement :

Facturation 100 % à la commande.

Règlement à 30 jours date de facture.

Conditions générales de vente

La validation par le donneur d'ordre de sa commande vaut acceptation des présentes Conditions générales pleinement et sans réserve.

Article 1 – OBJET

L'objet du présent contrat est de définir les modalités et les conditions selon lesquelles FOOD SERVICE VISION met à disposition du donneur d'ordre l'étude multi clients. Ces études multi clients sont établies sur la base d'éléments objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs récoltés par la société. FOOD SERVICE VISION fait une analyse de ces éléments objectifs afin d'élaborer des lignes directrices figurant dans les études multi clients.

Article 2 – OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE

Il appartient au donneur d'ordre de définir ses besoins et de rechercher si les spécifications des études multi clients y sont adaptées, compte tenu des objectifs qu'il poursuit. FOOD SERVICE VISION a mis à la disposition du donneur d'ordre toutes les informations souhaitées pour lui de sorte qu'il puisse prendre toutes décisions utiles.

La société FOOD SERVICE VISION confère au donneur d'ordre le droit, non transférable, de faire usage pour son compte unique et personnel des études multi clients et des informations qu'elles contiennent, et ce, dans l'unique cadre de son activité.

Le donneur d'ordre s'oblige à n'employer les informations qu'à des fins licites, conformément à la législation en vigueur.

Ainsi, il ne pourra céder à un tiers aucune information fournie et sera tenu responsable de toutes conséquences directes ou indirectes qui pourraient découler de l'utilisation non conforme aux présentes conditions générales de vente des études multi clients ou des informations qu'elles contiennent.

Article 3 – OBLIGATIONS DE FOOD SERVICE VISION

3.1 – Livraison

Les informations contenues dans les études multi clients fournies par FOOD SERVICE VISION sont transmises directement à l'utilisateur par voie électronique.

Aucune fourniture ou service complémentaire n'est implicitement compris.

3.2 – Sur l'exactitude des informations communiquées

FOOD SERVICE VISION recueille les informations figurant dans les études multi selon différentes sources et fait les meilleurs efforts pour en contrôler la crédibilité.

Cependant, malgré tous ces efforts, FOOD SERVICE VISION ne peut pas garantir l'exactitude pleine et entière du contenu des études multi. Le donneur d'ordre utilise les informations de FOOD SERVICE VISION en connaissance de cause.

Article 4 – PRIX

Les prix présentés par FOOD SERVICE VISION sont indiqués en euros, hors taxes (HT) auxquels s'appliquent les taux de TVA en vigueur. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros à trente jours date de facture. FOOD SERVICE VISION se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les produits sont toujours facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Article 5 – RESPONSABILITÉ

FOOD SERVICE VISION est soumise de manière expresse à une obligation de moyens.

En cas de mise en œuvre de la responsabilité de FOOD SERVICE VISION, le montant de la réparation dû ne pourra excéder le prix de l'étude mise à la disposition du donneur d'ordre.

Article 6 – RÉFÉRENCES

FOOD SERVICE VISION aura le droit de faire figurer le nom du donneur d'ordre sur une liste de références, sauf dérogation expresse du donneur d'ordre.

Article 7 – TOLÉRANCE

Le fait par l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 8 – CLAUSE D'ARBITRAGE

En cas de litige, les deux parties s'engagent à tout mettre en œuvre afin de résoudre le litige à l'amiable avant d'engager une action en justice

Article 9 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

En cas de litige non résolu à l'amiable, qu'il soit relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes, et même en cas d'urgence, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de commerce de LYON qu'il y ait ou non pluralité de défenseurs.

Nos principales productions



La Revue Stratégique



La Revue Livraison



La Revue Distribution



La Revue Chaînes



**La Revue
Boulangerie-Pâtisserie**

Contactez-nous

10, rue des Émeraudes 69006 LYON

+33(0)4 37 45 02 65

contact@foodservicevision.fr

foodservicevision.fr



Food Service Vision est le leader en Europe de l'intelligence économique de la filière restauration. Grâce à ses 25 collaborateurs experts, à sa maîtrise des technologies de recueil et d'analyse des données, à sa connaissance intime des différents segments de la filière restauration, Food Service Vision produit études, veilles stratégiques, analyses de données et accompagne ses clients dans leur transformation et leurs décisions stratégiques. L'entreprise est basée à Lyon.